

**Comité syndical du SMICTOM du Pays de Fougères
Séance d'installation de l'assemblée délibérante**

Mercredi 7 octobre 2026 à 18h30

**Siège du SMICTOM
7 allée Eugène Freyssinet
35133 JAVENÉ**

L'ordre du jour est le suivant :

- Appel nominal des membres et désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 03 juin 2026
- Administration générale - Pouvoir de police spéciale en matière de déchets
- Marchés publics : modification n°2 marché N°AO 225-01 pour le transport des déchets non dangereux issus des déchèteries
- Finances : frais de déplacement, frais de mandat spécial et frais de garde liés à l'exercice du mandat de délégués
- Finances : admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- Finances : remboursement de TVA facturé à tort à la société PACKMAT
- Redevance : règlement de facturation de la redevance incitative
- Ressources humaines : modification du tableau des effectifs
- Ressources humaines : convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35
- Ressources humaines : convention d'adhésion à la procédure de Médiation Préalable Obligatoire assurée par le CDG 35
- Décisions du Bureau Syndical et du Président
- Divers